

**Accords sur les tarifs douaniers et le commerce avec les autres pays,  
au 30 novembre 1952—suite**

Pays	Traité ou convention	Dispositions
COLOMBIE.....	Le traité de commerce conclu avec le Royaume-Uni le 16 février 1866 s'applique au Canada. Un accord commercial entre la Colombie et le Canada a été signé le 20 février 1946, mais n'est pas encore en vigueur.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Le protocole du 20 août 1912 prévoit que le Canada pourra y mettre fin séparément sur avis d'un an. Le traité est maintenu en vigueur par un échange de notes (le 30 décembre 1938) jusqu'au 30 septembre 1939 et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
CORÉE.....	1	
COSTA-RICA.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 18 novembre 1950; en vigueur le 26 janvier 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
CUBA.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	
DANEMARK (y compris le GROENLAND).	Les traités de paix et de commerce conclus avec le Royaume-Uni les 13 février 1660 et 11 juillet 1670 s'appliquent au Canada. A.G.T.D.C. en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. La déclaration du 9 mai 1912 stipule que le Canada pourra y mettre fin séparément sur avis d'un an.
ÉQUATEUR.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 10 novembre 1950; en vigueur le 1 <sup>er</sup> décembre 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de 3 mois.
ESPAGNE.....	Loi du traité avec l'Espagne du 11 juin 1928, sanctionnant le traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et l'Espagne le 31 octobre 1922 (révisé le 5 avril 1927); en vigueur le 1 <sup>er</sup> août 1928.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis de six mois.
ÉTATS-UNIS.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	Au cas où un des deux pays cesserait d'être partie à l'A.G.T.D.C., l'accord commercial signé le 17 novembre 1938 et présentement suspendu entrera de nouveau en vigueur.
FINLANDE.....	Échange de notes les 13 et 17 novembre 1948; en vigueur le 17 novembre 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à ce qu'un accord commercial soit conclu ou pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.

<sup>1</sup> Ce pays a pris part aux négociations de Torquay mais, en novembre 1952, il n'était pas encore devenu partie à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce.